

Préparation de la réunion de la CIG sur l'UEM du 28 janvier, lettre de Jean-Claude Juncker (10 janvier 1991)

Légende: Le 10 janvier 1991, Jean-Claude Juncker adresse une lettre aux ministres des Finances des États membres de la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire. En sa qualité de président de la CIG, il détermine l'organisation de la réunion du 28 janvier ainsi que les thèmes à aborder en priorité.

Source: CIG/Maastricht, Réunion de la Conférence intergouvernementale UEM du 28/01/1991, Bruxelles, le 10 janvier 1991 CONF-UEM 1603/91, disponible sur http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do?docId=410339&cardId=410339.

Copyright: Union européenne

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/preparation_de_la_reunion_de_la_cig_sur_l_uem_du_28_janvier_lettre_de_jean_claude_juncke\\ r_10_janvier_1991-fr-abdefd2f-85fc-4611-a764-5bbca0c77c2d.html$

1/3

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

18/12/2013



CONFERENCE DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES - UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE -

Bruxelles, le 10 janvier 1991

CONF-UEM 1603/91 R/LIMITE

COPIE DE LETTRE

de : M. Jean-Claude JUNCKER, Président de la

Conférence des Représentants des Gouvernements

des Etats membres

du : 10 janvier 1991

aux : Ministres des Finances

Objet : Réunion de la Conférence intergouvernementale UEM du 28 janvier 1991

Monsieur le Ministre,

Lors de notre prochaine rencontre le 28 janvier, nous serons amenés à concentrer nos réflexions sur l'Union économique et monétaire tout d'abord par le biais de la surveillance multi-latérale dans le cadre de la première étape de l'UEM, ensuite par le biais de la première réunion ministérielle de la Conférence intergouvernementale.

Je vous propose de réserver la matinée du 28 janvier à la surveillance multilatérale en séance restreinte dans la même formation que pour les exercices antérieurs.

Je vous suggère de limiter nos discussions sur les thèmes à incidence transcommunautaire et déterminants pour la réussite de la première étape de l'UEM et de ne pas évoquer en détail da situation économique de chaque pays membres selon un tour de table. La discussion serait engagée sur la base de la préparation au sein du Comité monétaire, et les questions thématiques nous seront communiquées dans les meilleurs délais.

2/3

F

CONF-UEM 1603/91

mg

-1-



Pendant le déjeuner nous pourrions aborder la question de l'abolition des frontières fiscales et notamment le programme de travail pour la présidence luxembourgeoise. Pour ce qui est questions d'organisation relatives au dossier de l'abolition des frontières fiscales, je voudrais vous renvoyer à la lettre spécifique que je viens de vous transmettre en date de ce jour.

Nous nous retrouverions en formation restreinte l'après-midi du 28 janvier pour notre première réunion de la Conférence intergouvernementale qui nous permettrait d'élaguer d'éventuelles questions d'intendance ou de procédure et d'évacuer les premiers résultats des négociations obtenus par nos représentants personnels.

Ceux-ci se réuniront comme prévu le 15 janvier prochain et pourraient commencer à examiner les modifications à apporter aux premières parties du Traité (les principes et les fondements de la Communauté) considérées comme nécessaires à l'établissement d'une Union économique et monétaire.

(Formule de politesse).

(s.) Jean-Claude JUNCKER

CONF-UEM 1603/91

mg

3/3

-2-

F

18/12/2013